

***International Research & Exchanges***  
***[Bord Tunisia]***

***IREX*** ***[TUNISIE]***

*Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac Constance, Les berges du lac 1053  
Tunis - TUNISIE*

## **Rapport du Commissaire aux Comptes**

**Exercice clos au 31 décembre 2020**

# *Sommaire*

I.	Rapport Général	Page (2)
II.	Etats Financiers	Page (4)

## **CABINET MSEDDE HAMDI**

*Expert-Comptable membre de l'OECT*  
Sfax

**Adresse :** Immeuble Palmarium 4, Bloc A, Etage 7, Bureau 1,

*Commissaire aux comptes*

**Contact :** +216 31 500 795/ MF : 1176376 K

*Liquidateur et Mandataire judiciaire*

**Mail :** hamdi.mseddi@outlook.com

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2020**

*Tunis, le 20 décembre 2021*

**Madame BEN ABDALLAH Yosra**

**En qualité de directrice de l'association « IREX » - Tunisie,**

*Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac Constance,*

*Les berges du lac 1053 Tunis - TUNISIE*

**Madame,**

En exécution du mandat qui vous nous avez confié, nous vous présentons notre rapport de commissariat aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2020.

#### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « IREX » - Tunisie, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des revenus de **1 027 950 TND** et un total des Actifs de **98 105 TND**.

**À notre avis**, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables tunisiennes.

**Sans remettre en cause notre opinion**, nous tenons à signaler que contrairement aux dispositions de l'article 41 du décret-loi N° 88-2011 en date du 24 septembre 2011, l'association IREX n'a pas respecté le délai légal d'un mois pour publier les données relatives aux sources, aux valeurs ainsi qu'aux objets des subventions d'origine étrangère dans l'un des médias écrits et sur le site électronique de l'association à compter de la date de la décision de leur sollicitation ou de leur réception. En outre, le secrétaire général du gouvernement n'en a pas été informé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le même délai.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers***

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser l'activité de l'association ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### ***Responsabilité du Commissaire aux comptes***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

***MSEDDI Hamdi***

*Expert-comptable membre de l'Ordre des Experts Comptable de Tunisie*

*Commissaire aux comptes*



***Les Etats Financiers arrêtés***  
***Au 31/12/2020***

**Etat de la Situation Financière**  
**Exercice clos 31 décembre 2020**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	<b>1</b>	73 707	70 258
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	<b>2</b>	5 246	4 044
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières	<b>3</b>	7 996	6 797
AC 8 - Immobilisations corporelles	<b>4</b>	11 156	1 598
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>98 105</b>	<b>82 697</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	<b>5</b>	61 261	52 341
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	<b>6</b>	1 908	12 406
PA 4 - Provisions	<b>7</b>	2 460	2 460
PA 5 - Apports reportés	<b>8</b>	32 475	13 891
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>98 105</b>	<b>81 099</b>
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	<b>9</b>	-	1 598
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserve		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficit reportés		-	-
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice	<b>10</b>	-	-
<b>Total des Actifs Nets</b>		-	<b>1 598</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>98 105</b>	<b>82 697</b>

**Etat des Produits et des Charges**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	2020	2019
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	11	1 027 950	963 120
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports		-	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	12	1 598	1 020
PR 8- Autres gains	13	5	360
<b>Total des produits</b>		<b>1 029 553</b>	<b>964 500</b>
<b>Charges</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	14	15 297	183 202
CH 2- Charges de personnel	15	562 704	423 720
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	16	4 779	8 743
CH 4- Autres charges courantes	17	419 967	320 941
CH 7- Dons et subventions accordés		-	-
CH 5- Charges financières nettes	18	26 543	27 862
CH 6- Autres pertes	19	263	31
<b>Total des charges</b>		<b>1 029 553</b>	<b>964 500</b>
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

**Etat des Flux de Trésorerie**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

	Notes	2020	2019
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		1 046 534	862 112
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	472 773	- 516 524
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-	559 555	- 413 386
F7- Autres Décaissement des activités courantes		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>14 206</b>	<b>- 67 797</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	9 558	- 379
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	1 199	- 6 797
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	-	<b>10 757</b>	<b>- 7 176</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		-	-
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>3 449</b>	<b>- 74 973</b>
Trésorerie au début de l'exercice		70 258	145 231
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>73 707</b>	<b>70 258</b>



## **I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association « IREX » est une association créée en 2015 et est régie par décret-loi 88-2011. L'association « IREX » s'emploie à accroître l'accès à une éducation de qualité et à former des leaders à travers la Tunisie par le biais de programmes de bourses d'études destinés aux jeunes Tunisiens.

## **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

### ***III.1 Les principes comptables appliqués***

Les états financiers de l'association sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

Il s'agit des hypothèses et conventions suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation de revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisien. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

### ***III.2 Les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers***

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### ***III.2.1 Immobilisations corporelles***

Les immobilisations de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition majoré des droits de douanes et toutes taxes non récupérables ainsi que tous les frais directement liés à l'installation et mise en place des immobilisations.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à l'association et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

- Equipement de bureau 20%
- Matériel informatique 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers. En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

### ***III.2.6 Liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

### ***III.2.7 Revenus***

Les revenus sont exclusivement assurés par l'association mère :

- IREX Washington.

**1- Liquidités et équivalents de liquidités :**

	2020	2019
COMPTES EN DINARS	51 676	33 989
COMPTES EN USD	18 258	34 958
CAISSE EN DINARS	3 773	1 311
<b>TOTAL</b>	<b>73 707</b>	<b>70 258</b>

**2- Autres actifs courants :**

	2020	2019
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 246	4 044
<b>TOTAL</b>	<b>5 246</b>	<b>4 044</b>

**3- Immobilisations financières :**

	2020	2019
Autres immobilisations financières	7 996	6 797
<b>TOTAL</b>	<b>7 996</b>	<b>6 797</b>

**4- Immobilisations corporelles :**

	2020	2019
EQUIPEMENT DE BUREAU	531	531
MATERIEL INFORMATIQUE	9 554	4 787
MATERIEL TELEPHONIQUE	9 949	379
Amortissement	- 8 879	- 4 099
<b>TOTAL</b>	<b>11 156</b>	<b>1 598</b>

**5- Autres passifs courants :**

	2020	2019
PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES	-	-
R.S/LOYER	227	227
R.S/MARCHE 1.5%	3	3
DECL.MENSUELLE	22 022	21 155
CNSS SALAIRE	35 209	27 250
CHARGES A PAYER	3 800	3 707
<b>TOTAL</b>	<b>61 261</b>	<b>52 341</b>

**6- Fournisseurs et comptes rattachés :**

	2020	2019
FRS-ACHATS BIENS&PREST° SERV	1 908	12 406
<b>TOTAL</b>	<b>1 908</b>	<b>12 406</b>

**7- Provisions :**

	2020	2019
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	2 460	2 460
<b>TOTAL</b>	<b>2 460</b>	<b>2 460</b>

**8- Apports reportés :**

	2020	2019
APPORTS AFFECTES	32 475	13 891
<b>TOTAL</b>	<b>32 475</b>	<b>13 891</b>

**9- Subventions d'investissement :**

	2020	2019
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	1 598
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>1 598</b>

**10- Excédent ou Déficit de l'exercice**

	2020	2019
Excédent-déficit des prod/ch exerci	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**11-Subventions de fonctionnement :**

	2020	2019
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 027 950	963 120
<b>TOTAL</b>	<b>1 027 950</b>	<b>963 120</b>

**12-Quote-part des subventions :**

	2020	2019
Quote-part des apports affectés	1 598	1 020
<b>TOTAL</b>	<b>1 598</b>	<b>1 020</b>

**13-Autres gains :**

	2020	2019
PDT/ELE NON RECURENT&EXCEPT	5	360
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>360</b>

**14- Achats consommés de fournitures et approvisionnements :**

	2020	2019
Achats	15 297	183 202
<b>TOTAL</b>	<b>15 297</b>	<b>183 202</b>

**15-Charges de personnel :**

	2020	2019
SALAIRES	481 067	362 247
COTISAT° DE SECURITES SOCIALE	81 637	61 473
<b>TOTAL</b>	<b>562 704</b>	<b>423 720</b>

**16-Dotations aux amortissements et aux provisionnements :**

	2020	2019
DOTATION AUX AMORT & PROVISIONS	4 779	1 399
DOT.PROV.DEP.ACTIF COURANTS	-	7 344
<b>TOTAL</b>	<b>4 779</b>	<b>8 743</b>

**17- Autres charges courantes :**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Services extérieurs	126 683	65 819
Autres services extérieurs	89 281	205 751
deplacement,mission et reception	197 655	40 808
commissions bancaires	1 522	1 408
Impôts, taxes et versements assimil	4 826	7 155
<b>TOTAL</b>	<b>419 967</b>	<b>320 941</b>

**18-Charges financières nettes :**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Charges financières	26 543	27 862
<b>TOTAL</b>	<b>26 543</b>	<b>27 862</b>

**19-Autres pertes :**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
PERTES/ELEM.NON RECURRENT OU EXCEPT	263	31
<b>TOTAL</b>	<b>263</b>	<b>31</b>